

Plateforme contre le transatlantisme

CEP/12/C.54 BP/VA

Bruxelles, le 31 octobre 2012.

Madame, Monsieur,

§ Concertation publique sur des « apports concernant les questions réglementaires liées à un futur accord commercial avec les Etats-Unis »

Dans le cadre de la consultation publique sur des « apports concernant les questions réglementaires liées à un futur accord commercial avec les Etats-Unis », vous demandez à recevoir des « propositions créatives » visant à guider les négociateurs chargés d'éliminer « les différences législatives qui nuisent de façon inutile au commerce ».

Même si nous ne faisons pas de commerce<sup>1</sup>, nous pensons utile de vous rappeler que les enjeux commerciaux ont toujours un impact sur la citoyenneté, la démocratie, les droits sociaux ainsi que sur l'environnement. Autant d'enjeux qui, eux, nous concernent directement.

Commençons par rappeler qu'une politique commerciale soucieuse de l'intérêt général doit garantir le fait que les produits autorisés sur un marché soient de nature à ne pas mettre en danger la sécurité et la santé des populations. Dans l'état actuel des législations américaines et européennes, nous remarquons malheureusement que les procédures politiques d'accès aux marchés n'offrent pas suffisamment de garanties pour les citoyens. Trop souvent, les pouvoirs publics se reposent sur les études toxicologiques faites par des entreprises privées (à la fois juges et parties) pour accorder à une substance ou un produit le droit d'accès au marché. Pire : au nom du secret commercial, certaines entreprises sont parfois autorisées à ne pas soumettre les données brutes de l'étude (notamment le contenant exact des substances) aux autorités publiques. Or, comme l'ont prouvé, à dessein, les cas historiques de l'essence avec plomb², du tabac, de l'amiante ou plus récemment des PCB³, on ne peut faire confiance aux industriels pour analyser en toute indépendance la toxicité de produits dont les chiffres d'affaires se montent ensuite en milliers, millions ou milliards d'euros. Si des négociations transatlantiques doivent être poursuivies, nous réclamons un renforcement des procédures d'examen scientifique sur la toxicité des produits, des procédures basées sur des études indépendantes n'autorisant plus des

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> La plateforme contre le transatlantisme est un groupement d'associations sans but lucratif et d'organisations syndicales mobilisées depuis quelques mois autour de la thématique transatlantique. Celle-ci nous concerne directement, car les accords législatifs et projets de constitution d'un marché transatlantique ont une influence concrète par rapport aux valeurs que nous promouvons quotidiennement : droits sociaux des travailleurs, système de solidarité collective par le biais de la sécurité sociale, droits de l'homme et droits fondamentaux démocratiques (y compris le respect de la vie privée), préservation de l'environnement, lutte contre la pauvreté, respect des peuples indigènes... Plus d'informations sur notre site internet : www.no-transat.be

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Voir à ce propos Jamie Lincoln Kitman, « L'histoire secrète du plomb », éditions Allia, Paris, 2005.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Voir à ce propos Marie-Monique Robin, « Le monde selon Monsanto », éditions La découverte/Arte, Paris, 2008, p.19-40.

scientifiques en conflit d'intérêt (c'est-à-dire liés de près au monde industriel) à participer aux travaux des institutions sanitaires publiques.

Bien entendu, de telles mesures imposent un refinancement des institutions et des pouvoirs publics concernés.

Il convient assurément de faire participer davantage les grands groupes privés multinationaux à ce refinancement. En effet, grâce à la compétition fiscale et à la libre-circulation planétaire (rendue possible par l'ordre juridique mis en place, reflet d'une volonté politique dont l'Union européenne est l'un des fers de lance aujourd'hui), ces multinationales paient de moins en moins d'impôt.

## À ce titre, nous pensons que :

- 1. l'Europe devrait mettre fin aux pratiques de dumping fiscal en son sein, rendues possibles par la diversité juridique des législations fiscales nationales dans un monde où la libre-circulation marchande a été harmonisée par volonté politique ;
- 2. l'Europe devrait davantage s'inspirer des législations américaines développées récemment pour lutter contre la fraude fiscale. Nous songeons notamment au Foreign Account Tax Compliance Act qui impose aux sociétés financières étrangères installées aux Etats-Unis de révéler au fisc l'identité de tous leurs clients américains (y compris des entreprises dont 10% du capital au moins est détenu par des Américains). A défaut de s'exécuter, les entreprises concernées sont frappées d'une taxe forfaitaire de 30% sur tous leurs revenus engrangés aux Etats-Unis. De même, parmi les nombreuses dispositions du Dodd-Franck Wall Street Reform and Consumer Act, figure la possibilité de rémunérer des personnes dénonçant des pratiques internes à leur entreprise et nuisibles à l'intérêt général (et ce, après que l'entreprise alertée en interne ait refusé d'y mettre un terme). Il nous semble que ce type de mesures devrait être encouragé sur le sol européen, de manière à soustraire des « lanceurs d'alertes » potentiels à l'autorité de leur hiérarchie, ce qui revient, dans les faits, à les soumettre au silence alors que les enjeux concernent directement le bien-être public ;
- 3. dans le cadre de la lutte internationale contre les paradis fiscaux, les Etats-Unis et l'Union européenne devraient pousser à ce que l'échange de données financières internationales se fasse de façon automatique (et non plus sur demande) lorsqu'une autorité locale accueille sur son territoire les comptes financiers de citoyens et d'entreprises originaires d'un autre pays. Sans une telle disposition, la lutte contre les paradis fiscaux (et l'évasion fiscale) restera davantage un mythe politique qu'une réalité concrète (ainsi qu'en attestent les difficultés de nombreuses autorités publiques à obtenir des informations financières liées à leurs ressortissants dont les avoirs se retrouvent sur des territoires connus pour leur laxisme législatif et leur culte du secret bancaire);
- 4. enfin, quatre ans après la crise des subprimes, nous constatons qu'aucune des nouvelles mesures (américaines comme européennes) visant à mieux surveiller la finance n'a réellement envisagé de lutter contre le cœur du problème, à savoir la spéculation financière. A ce titre, nous pensons qu'un accord politique européen et américain sur l'établissement de taxes sur les transactions financières (particulièrement pour les produits dérivés et hautement spéculatifs) devrait être un préalable à toute négociation commerciale transatlantique liée aux matières financières. Enfin, nous considérons que les mesures

législatives encadrant le Trading Haute Fréquence<sup>4</sup> sont totalement insuffisantes, et constituent à ce titre une menace grave de nouvelle déstabilisation financière pour l'avenir.

Rappelons ici que, selon les calculs de la Commission européenne, le coût de la crise financière pour les finances publiques européennes a été de 4.600 milliards d'euros, contribuant à faire passer la dette publique des Etats membres « de moins de 60% du PIB en 2007 à 80% pour les années à venir »<sup>5</sup>. A ce titre, il nous paraît édifiant de maintenir en Europe une indépendance de la Banque Centrale Européenne (BCE), laquelle doit être contrôlé de façon démocratique. À plus forte raison, il nous semble aberrant de prévoir un statut du VIP pour les sociétés financières qui ont accès directement aux prêts de la Banque Centrale Européenne, contrairement aux Etats. Prendre exemple sur les Etats-Unis en la matière nous semble une bonne idée (la FED finançant directement les pouvoirs publics) pour abroger l'article 123 du Traité de Lisbonne interdisant tout financement direct des pouvoirs publics par la BCE.

Il faut également se souvenir que la crise des subprimes a une tripe origine : la spéculation, l'appauvrissement chronique de la population américaine (poussée de plus en plus à vivre à crédit) et la croyance en une autorégulation vertueuse du marché (la compétitivité du secteur marchand étant censée pousser les entreprises à adopter les choix judicieux). Toute négociation commerciale transatlantique devrait tenir compte de cette leçon historique.

Pourtant, force est de remarquer que la pression des marchés financiers (que les pouvoirs politiques se promettaient de réguler au moment de les sauver de la faillite!) a poussé les pouvoirs publics européens a des mesures iniques à l'encontre des populations. Sous la supervision directe de la troïka (où sont notamment impliquées la Commission européenne et la BCE) et au nom d'arguments purement techniques, l'Union européenne s'est lancée récemment dans une attaque en règle contre les mécanismes publics de redistribution des richesses, les législations sociales et le droit à la librenégociation syndicale. Une telle attaque contre la démocratie économique et sociale atteste du fait que l'Europe est en train de rejoindre le modèle juridique américain, fortement inégalitaire et considérant que « ce qui est bon pour l'entreprise est toujours bon pour la population ». Si cette voie est choisie, l'Europe fait assurément fausse route, laissant derrière elle un modèle de concertation sociale et de redistribution publique des richesses qui a pourtant fait la grandeur - politique et démocratique - des nations qui sont à l'origine du projet européen. Nous pensons que toute négociation commerciale transatlantique devrait systématiquement, et préalablement, évaluer l'impact potentiel des conséquences sur les mécanismes publics de redistribution des richesses, le maintien d'une sécurité sociale forte, le droit à la protection sociale des travailleurs et l'autonomie des négociations entre organisations patronales et syndicales. A ce titre, un renforcement des libertés syndicales devrait certainement être exigé de la part des Etats-Unis (où les syndicats sont sous un contrôle politique plus strict que les organisations patronales), ainsi qu'un renforcement des clauses sociales liées au commerce. De même, le financement et l'indépendance de la sécurité sociale devraient également être inscrits noir sur blanc dans de tels accords, faute de quoi l'on verra des entreprises américaines coloniser peu à peu les mécanismes publics de redistribution des

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Rappelons que le Trading Haute Fréquence consiste à confier la négociation d'opérations boursières à des logiciels d'ordinateurs où la seule intervention humaine se fait en amont, lors de la programmation des logiciels informatiques.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Source : IP/11/1085.

richesses et d'accès à des services de base (comme la santé) dans un esprit de lucre qui creusera les inégalités, plongeant alors une part croissante de la population dans le paupérisme, l'exclusion et la survie dans la rue. En ces matières, l'Europe se doit de défendre le modèle social et démocratique développé dans certains pays (Belgique, France, Pays-Bas, ...) au milieu du XXème siècle, et non épouser les thèses américaines (dont sont friandes les grandes entreprises privées).

Nous l'avons dit : la croyance en une autorégulation vertueuse du marché est également l'une des causes originaires de la crise des subprimes. A ce titre, il est vital que :

- 1. toute négociation commerciale soit également évaluée et suivie quant à ses effets sur le pouvoir des entreprises (lequel se renforce avec une montée du chiffres d'affaires, des fusions-acquisitions, le contrôle de nouveaux secteurs d'activité, etc.);
- 2. des contre-pouvoirs démocratiques soient mis en place de manière à garantir un certain contrôle des activités économiques dans leurs impacts environnementaux, sanitaires, sécuritaires et sociaux. La sphère publique doit bien entendu y contribuer (par exemple lors d'une analyse indépendante des produits autorisés à la mise sur le marché), mais également les sphères syndicale et associative. Sans cette participation de groupes d'intérêts spécialisés sur des questions directement liées au bien-être des gens (qu'ils soient travailleurs, consommateurs ou simples habitants d'une région concernée par les retombées environnementales d'activités marchandes), le régime qui se met en place accorde trop de libertés aux pouvoirs industriels et marchands, répétant ainsi les erreurs politiques qui ont mené tout droit à la crise financière des subprimes.

Dans un monde où les normes marchandes sont de plus en plus envahissantes (et jugées prioritaires par le monde politique), il nous semble élémentaire, tant du côté américain qu'européen, de mettre en place de nouveaux processus permettant un contrôle démocratique et pluriel (public, syndical, associatif...) des activités du monde économique, lequel ne peut à lui seul définir les priorités technologiques de la société, les normes sociales et fiscales auxquelles il entend être soumis, ses contraintes en matière de rejets industriels ou de productions polluantes. L'attention politique doit également inclure toutes les nouvelles technologies de fichage et d'espionnage automatique, lesquelles menacent de plus en plus ouvertement et fréquemment le droit fondamental des populations à la vie privée. Ce fait gravissime est pour l'heure encouragé par les pouvoirs publics qui, outre la mise en place de législations liberticides, encouragent les partenariats sécuritaires public-privé et recourent massivement à des technologies intrusives sans aucune consultation, information ou débat avec la population.

Pour conclure, rappelons que les données disponibles liées à l'état de santé de la planète sont de plus en plus catastrophiques. À titre d'exemple, la concentration de  $CO_2$  dans l'atmosphère augmente en moyenne de 2 parts par millions chaque année, alors qu'elle est censée diminuer pour diminuer l'impact du réchauffement climatique provoqué par l'homme. Les accords commerciaux ne peuvent ignorer de tels faits et doivent inclure une réflexion globale, éthique, régulant de façon contraignante les accords commerciaux. Par exemple, les produits autorisés à entrer sur un marché (européen, américain ou transatlantique) devraient être soumis à des standards minimaux en termes social, environnemental et de respect des droits de l'homme dans toutes les régions impliquées dans le processus de fabrication (y compris la fourniture de matières premières). De

même, et dans le but explicite de maintenir l'emploi, la cohésion sociale et la lutte contre le réchauffement climatique, la production locale et le commerce de proximité doivent être favorisés au détriment d'organisations marchandes globales, qui usent de logiques de production mondiales basées sur le dumping social et fiscal, l'alliance avec des pouvoirs politiques peu soucieux des droits de l'homme et un mépris souverain des impacts environnementaux de leurs activités.

Nous pensons qu'un tel modèle de société n'est pas enviable, parce qu'il ne renforcera que le développement de richesses économiques favorables à un nombre restreint de groupes sociaux, la plus grande part de l'humanité étant laissée de côté, voire étant amenée à subir directement les impacts et conséquences négatives de tels choix politiques (qu'il s'agisse de détricoter les droits sociaux des populations au nom de la « rigueur nécessaire », de survie précaire dans un environnement fortement dégradé ou de maintien de pouvoirs forts aussi favorables au commerce que peu enclins à développer la démocratie). À ce titre, nous nous inquiétons que le partenariat économique avec les Etats-Unis ne soit pas soumis à des clauses minimum de protection de la démocratie, laquelle est sérieusement malmenée par la teneur des législations anti-terroristes, sur le sol européen mais encore plus fortement aux Etats-Unis avec l'existence d'un Patriot Act ayant enterré, depuis une décennie, de nombreux droits fondamentaux et libertés civiles.

Pour toutes ces raisons, nous nous inquiétons du fait que des négociations commerciales transatlantiques soient considérées comme une priorité absolue par les autorités européennes, sans la moindre consultation publique des populations concernées (qui ne sont nullement informées du sujet) ni la moindre place dans le processus décisionnel pour les multiples composantes de la vie démocratique de base, que sont notamment les syndicats et les ONG se préoccupant d'environnement, de droits de l'homme ou de droits socioculturels. Un des signes de ce déni est la décision, prise par le Parlement européen le 23 octobre 2012, de lancer des négociations commerciales transatlantiques sans même attendre les résultats de la consultation publique de septembre 2012 concernant d'éventuelles négociations commerciales transatlantiques (certaines questions portant notamment sur les impacts sociaux et environnementaux du commerce n'ayant tout bonnement pas pu être analysées). Pourtant, les questions commerciales ont également des impacts sur la vie démocratique, politique, syndicale et le bien-être environnemental qu'il nous semble essentiel de rappeler.

Vous remerciant d'avance de l'attention que vous porterez à ce courrier, nous espérons que nos remarques et points d'attention seront pris en compte dans vos réflexions et dans les futurs accords.

La Plateforme d'opposition au marché transatlantique.